

La Cour supérieure refuse d'importer l'arrêt Indalex au Québec

1 juillet 2012

Le 20 avril 2012, le juge Mongeon de la Cour supérieure du Québec a rendu une décision importante dans le cadre de la restructuration de la Compagnie de Papiers White Birch (« White Birch »). Ce jugement pourrait avoir un effet à long terme sur la jurisprudence relative à la LACC au Québec, puisqu'il traite de questions touchant aux régimes de retraite des sociétés insolvable et à l'applicabilité, au Québec, d'une décision importante de la Cour d'appel de l'Ontario.